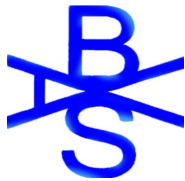


Bien Vivre à Sainte-Anne



URBANISME - ANIMATION - INFORMATION
30, rue Clovis Chézel - 51100 REIMS
Tél. : 03 26.85.30.83
Site : BVSA51.fr

A l'ouverture de l'Assemblée générale. 48 personnes sont présentes dont 34 adhérents, 5 élus et 5 représentants d'associations. 11 autres adhérents ont remis un pouvoir, portant à 45 les membres présents ou représentés¹.

1. RAPPORT MORAL ET D'ORIENTATION (Gabriel d'Elloy, président)

L'année 2022-2023 marque une indéniable reprise de l'activité de Bien Vivre à Sainte-Anne après 2 années sous COVID. Nous nous en réjouissons...

Si la peinture et l'aquagym ont mis la clé sous la porte, nous ne renonçons pas à les voir repartir, à l'image de l'Espéranto qui vient de réunir ses adhérents. Côté environnement et défense du quartier, nous avons repris contact avec la Mairie, en particulier au sujet du non-respect du 30 km/h et de la voie Taittinger.

Fin 2022, aux côtés de la couture, du cartonnage et de la dentelle, les jeux de société (scrabble, belote) font une percée, en attendant peut-être l'ouverture du tricot, différée faute de volontaires ! Après la pandémie, il s'agit de réapprendre à se parler et à vivre ensemble... La relance de BVSA se fait à petits pas, dans un contexte morose : crise de l'énergie, Ukraine, montée de la précarité...

Des immeubles se construisent au détriment des jardins, puissent les futurs plans d'urbanisme stopper l'artificialisation du faubourg ! Des professions de santé s'installent : 23 professionnels du Pôle de santé de Rosace (88 rue Ledru Rollin), médecins urgentistes (51 rue de Louvois), puissent-elles trouver leur patientèle ! Une boucherie remplace un commerce à l'abandon sur la place Sainte-Anne, une épicerie du monde s'installe rue de Courlancy. [Le quartier bouge...](#)

BVSA a 45 ans et est toujours là... grâce au bénévolat et aux locaux mis à disposition par la Ville de Reims. Nous les valorisons dans notre budget !

2. RAPPORT D'ACTIVITE 2022.

► Adhésion et bénévolat (Michèle Maquin, vice-présidente)

¹ 72 membres étant à jour de leur cotisation, le quorum du tiers est largement atteint et l'Assemblée générale peut valablement délibérer.

Après les années blanches sous COVID, la rentrée 2022 a vu nos ateliers reprendre vie lentement, avec un total de **72 familles adhérentes**², à jour de leur cotisation, soit un doublement du nombre d'adhérents, tombé à 27 en 2021.

Notre bénévolat se maintient avec **10 bénévoles** qui permettent d'assurer le dynamisme des ateliers et le fonctionnement de l'association :

- ✓ l'animation des ateliers, le journal : **10 bénévoles**³.
- ✓ la gestion et l'administration de BVSA⁴ : **10 administrateurs**.
- ✓ le suivi de l'urbanisme et de l'environnement⁵ : **29 contacts**.
- ✓ les représentations : Comité de coordination du quartier, Maison de quartier, Commission consultative des services publics : **2 administrateurs**.

En 2023 : nous recherchons toujours des volontaires pour animer des ateliers, distribuer le journal, étoffer notre Conseil d'administration...

► **Ateliers 2022-2023** (Michèle Maquin, vice-présidente)

En 2020, le confinement avait fermé l'ensemble des ateliers, jusqu'en juin 2021. En 2021-2022 : 27 adhérents (5 ateliers). En 2022-2023,

2 15 adhérents ont renouvelé leur adhésion à l'entrée de l'assemblée générale. 57 l'avaient fait.

3 Animation d'atelier et rédaction du journal projet en 2022-2023

Michèle CELESTIN/Geneviève COLETTA - Jean-Pierre CHAMPEAUX - Gilles DEBAR - Gabriel d'ELLOY - Jocelyne HENAUX - Marie-Thérèse MARTEAUX - Maïté MORLET - Jean-Luc PERRIN- Evelyne THOREL

4 Conseil d'administration en 2022-2023

Jean -Pierre CHAMPEAUX - Gilles DEBAR - Gabriel D'ELLOY - Michèle MAQUIN - Marie-Thérèse MARTEAUX - Maïté MORLET - Jean-Luc PERRIN - Michèle PINET - François SAGLIO - Evelyne THOREL

5 Contacts Environnement/Urbanisme 2022-2023 (dont 15 adhérents)

André AST - Jean-Marie BEAUPUY - M/Mme BALIGOUT - M. BELARBI - Agnès BORDEREAU - Hervé BOZIER-Jean-Pierre CHAMPEAUX-Thomas CHATRON -Vincente CORAZZA- Guy DEBAR- Damien DEVAUX - Stéphane DOREY - Gabriel d'ELLOY - Claude et Noëlle DOS SANTOS - M. Christine EMERY - Didier GENE BRIER - Dominique GERMAIN - Denis LALOY - Karim MAHIHENNI - Claude MAIREAUX - Michèle MAQUIN - Marie-Thérèse MARTEAUX - Gilles PALIN - Guillaume PENNAFORTE - Jean-Luc PERRIN - Michèle PINET- François SAGLIO, Evelyne THOREL - Janine VARENNE

sur les 72 adhérents, 57 adhérents se répartissent ainsi sur les 8 ateliers : couture 6, dentelle 7, scrabble 6, informatique/logiciels libres 4, cartonnage 9, jeux de société 10, espéranto 5, urbanisme/ environnement 10. Les 15 autres adhérents soutiennent l'association.

- L'atelier « Espéranto », langue internationale s'était mis en veilleuse. Jean-Pierre vient de réunir à nouveau quelques personnes intéressées.
- L'atelier « Peinture » a fermé ses portes. Des contacts ont été pris avec une animatrice pour une éventuelle relance à la rentrée prochaine.
- La « couture » et son atelier « retouches » vous attendent autour de Geneviève, l'animatrice. Des places sont disponibles.
- L'«Aquagym » s'est réimplanté sur le quartier. Il est envisagé de rencontrer la responsable pour envisager la possible relance d'un groupe.
- L'atelier « Cartonnage » a participé activement au dernier Forum des associations et Maïté a toujours des projets (ex : marquetterie de paille).
- L'atelier « Scrabble » a fidélisé ses 6 participants.
- Les « Jeux de société » se réunissent 2 fois/mois autour d'Evelyne et contribuent donc à la relance de nos ateliers et à la convivialité.
- L'atelier « Dentelle aux fuseaux » s'est élargie autour de Jocelyne.
- L'atelier « Informatique » avec Jean-Luc vous offre le moyen de vous débrouiller avec le numérique et de découvrir des logiciels libres.

Rentrée 2023 : Quels autres ateliers (ex : tricot, art floral) ?

► **Excursions et visites**

La COVID a conduit à renoncer à tout voyage ou excursion, ces sorties qui, au fil des années - sous la houlette de Janine Varenne - était devenue une activité incontournable de BVSA.

Michèle Pinet envisage de proposer des sorties aux environs...

► **Urbanisme/environnement : Bilan et perspectives (Gabriel d'Elloy, président)**

- « **Commission Urbanisme et Cadre de vie** » : notre commission s'est réunie le 16.12.2022 (11 personnes) pour rencontrer Mme Miller, alors maire-adjointe. Au cours de l'année, des courriels ont été échangés avec une trentaine d'habitants intéressés par les évolutions de Sainte-Anne.
- « **Inventons le Reims d'Après** » : l'Association a participé aux consultations mises en place par la Municipalité : « Mettre en couleur les potelets dans les rues du quartier Sainte-Anne » (réalisé) ; « Mettre en couleur les escaliers de la Coulée Verte »(en cours) ; « Végétaliser les espaces en friche des secteurs Naussonces, Maraîchers et Marchandean en attente des constructions »(étude) ; « Réaliser une fresque sur une façade rue de Louvois, appartenant à Plurial Novilla » (étude) ; Rencontre des Comités de coordination des quartiers de Reims (26.02.2022).
- « **Commission Consultative des Services Locaux et Conseil de quartier** : BVSA a été représentée à l'ensemble des réunions où les délégataires de service public ont rendu des comptes pour l'année 2021 : transports urbains, équipements culturels, aéroport, crématorium, piscines...

Voici nos préoccupations au sujet du quartier Sainte-Anne :

1. **Non-respect du 30 Km/h sur cinq rues du quartier** : la Ville demande à BVSA de proposer des aménagements afin de réduire la vitesse sur les rues de Sacy, Sutaine et de L'Espérance, rue par rue ; il faudra revenir vers les riverains consultés au départ. BVSA demande à la Ville de procéder à des mesures de vitesse pour les rues de Villedommange, de la Bonne Femme et Ledru Rollin, à l'approche de l'Ecole Maternelle ; les parents d'élèves pourraient être consultés au sujet d'éventuelles mesures.
2. **Circulation et aménagement du secteur Naussonces, Maraîchers, Bocquaine** : demande d'un feu tricolore à l'angle de la Chaussée Saint-Martin et de la rue Clovis Chézel car il s'avère difficile de s'engager à certaines heures. Une priorité à droite suffirait-elle? BVSA demande une nouvelle fois de supprimer le feu qui ne sert à rien sur l'impasse, à l'aplomb du Pont rouge et du remblai de la voie Taittinger.
3. **Urbanisation des Naussonces, Maraîchers, Bocquaine** : après 15 ans d'atermoiements, BVSA s'interroge toujours sur le retard pris par la construction de pavillons sur ce secteur, dans le respect des jardins familiaux. Les friches se sont multipliées, avec des dépôts sauvages d'ordures ou de gravas. Projet de fleurir ces espaces certes, mais à quand la mise en œuvre d'un plan d'urbanisation de ce secteur ? A quand un plan de circulation ?
4. **Stationnement sauvage sur le quartier** : ° **Rue de Courlancy, de la Place Sainte-Anne à la boulangerie** : l'installation de potelets - si possible de couleur - éviterait le stationnement sauvage sur trottoir. Le stationnement en double file est inadmissible sur la Place Sainte-Anne et appelle verbalisation ! ° **Chaussée Saint-Martin entre rue des Maraîchers et Chaussée Saint-Fiacre** : les plots en plastique sont en partie dégradés par un stationnement sauvage ou un non-respect de la vitesse, l'accès à la résidence parfois interdit. Ne faut-il pas des contraventions et/ou un rappel à la loi ? En particulier le vendredi matin, jour de prière à la Grande Mosquée ° **Boulevard Wilson, sur le trottoir à l'arrière du Sacré-Cœur** : le stationnement empiète sur le trottoir, au détriment des piétons d'une part et des cyclistes d'autre part (vendredi matin principalement). La Ville a été saisie de ce problème, depuis plusieurs années !

5. **Circulation croissante et manque de place de stationnement, artificialisation des sols.** Les habitants de Sainte-Anne constatent que les constructions d'immeubles sur la rue de Courlancy (face au Sacré-Cœur ou à Chagall), la transformation de bureaux en habitation (rue de Ludes), l'implantation de nouveaux commerces se multiplient, accroissant la circulation, les problèmes de stationnement et l'artificialisation des sols (parking bétonné au détriment des jardins). Quelle modification du PLU endiguerait cette densification ? Peut-on prévoir ici ou là du stationnement pour désengorger la voirie et éviter le stationnement sauvage ?
6. **Mise en œuvre de la Zone à faibles émissions (ZFE) :** Des habitants de Sainte-Anne s'étonnent que la mise en place de la Zone à faibles émissions (ZFE), très contraignante pour les rémois aux petits revenus qui n'ont pas les moyens d'acheter une voiture plus récente, ne soit accompagnée jusqu'à présent d'aucune mesure pour diminuer la circulation polluante des camions en transit sur la voie Taittinger. L'information de la population a été insuffisante. Des études sont réalisées (murs anti-bruit, couverture, mise en place d'une ligne de bus à haut niveau de service).
7. **Espace vélo au bas de la rue de la Maison Blanche** Lors des pluies d'orage, l'espace vélo installé au bas de la rue de la Maison Blanche, devant le Crédit Agricole, contribue à retenir l'eau et à inonder un peu plus les entrées de garage. Peu utilisé, il gêne également la manœuvre des bus au sortir de l'arrêt qui se trouve de l'autre côté de la chaussée. Demande de suppression.
8. **Projet « Berges du Canal » :** A consulter le site de la Ville de Reims et la presse locale, la Ville a d'ores et déjà arbitré la suppression du pont Charles De Gaule, au prétexte qu'il est embarrassant, coûteux et inutile. Parmi les rémois, il est des habitants de Sainte-Anne qui s'inquiètent de n'avoir pas été consultés sur ces avant-projets importants pour la suite (suppression du pont, avenir Voie Taittinger, passage sous le pont de Venise).
9. **Insécurité** Est mentionnée une pétition des riverains de l'avenue Sainte-Clotilde sur l'insécurité. La réponse du Maire a été qu'il faut appeler la police ; il n'est pas envisagé de caméra pour le moment. BVSA aimerait savoir s'il existe un suivi de l'insécurité, rue par rue et espace public par espace public, à partir des dépôts de plainte ou des mains courantes.

► **Journal de quartier, site « BVSA 51.fr », Forum des associations**

- En janvier 2023, un numéro de notre journal a été distribués à **2500 foyers du quartier, comme à l'automne 2021.** Gilles Debar en assure toujours une mise en page et une composition appréciée. Merci à celles et ceux qui distribuent ce journal ; nous recherchons des jambes neuves pour les aider !
- Nous rencontrons des difficultés pour mettre à jour notre **site internet**, chacun a pu le constater. Avis de recherche d'un internaute intéressé !
- A l'automne 2022, l'Association a participé au **Forum des associations** qui s'est tenu dans un Parc des expositions rénové.

INTERVENTIONS SUITE AU RAPPORT D'ACTIVITE : Quatre interventions d'adhérents concernant essentiellement l'urbanisme, l'environnement et la sécurité dans le quartier (cf. Annexe 1)

7. COMPTES 2022. BUDGET 2023 (Evelyne Thorel, trésorière)

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2022			
DEPENSES (CHARGES)	2022	RECETTES (PRODUITS)	2022
Frais administratifs	196,90	Participations aux Ateliers	715,50
Locations	152,86	Participations aux Animations	168,00
Entretien de la chaudière	136,06	Cotisations et Dons	1 292,01
Ménage	1 315,11	Produits financiers	31,03
Assurances	265,09	Produits financiers 2021	10,75
Téléphone	339,45		
Frais d'Ateliers	427,32		
TOTAL 1	2 832,79	TOTAL 1	2 217,29
Résultat (excédent)		Résultat (déficit)	615,50
Total	2 832,79	Total	2 832,79
Emploi des contrib. volontaires en nature		Contribution volontaire en nature	
Valorisation du personnel bénévole	21 985,00	Bénévolat	21 985,00
Mise à disposition gratuite de biens	11 368,00	Prestations en nature	11 368,00
TOTAL 2	33 353,00	TOTAL 2	33 353,00
TOTAL 1+2	36 185,79	TOTAL 1+2	35 570,29
BILAN au 31/12/2022			
ACTIF	2022	PASSIF	2022
Caisse espèces	243,87	Fonds propres	10 769,61
Compte courant	2 952,83	Résultat	-615,50
Compte épargne	7 217,17	Charges à payer	259,76
TOTAL ACTIF	10 413,87	TOTAL PASSIF	10 413,87

Ces résultats 2022 marquent la reprise de l'activité de l'Association. Faut-il rappeler qu'en 2021 les charges de l'Association s'étaient élevées à 1 850 €, les produits à 360 € et le déficit à 1 490 €, pour 2 années quasi blanches (Covid).

- En 2022, les charges de l'Association se sont donc élevées à 2 832 € et les produits à 2217 €, pour un déficit de 615 €. Ce déficit était prévisible dans la mesure où nous n'avons retrouvé que 45 % de nos adhérents, après deux années sous COVID et des cotisations qui ont diminué en conséquence.
- En raison de l'absence d'animation significative (188 € de vente de livre et l'importante tombola de l'AG, avec des lots recueillis par deux d'entre nous), nous n'avons pas pu compenser la baisse de nos cotisations.

- De leur côté, nos produits financiers ont diminué d'un tiers car nos réserves ont été amputés par trois exercices déficitaires. Ceci dit, notre fonds de réserve nous a permis de survivre au COVID.
- En 2022, pas de journal et pas de frais d'affranchissement.
- Les seuls frais d'ateliers (427 €) sont ceux du très actif atelier de cartonnage, d'ailleurs largement compensés par des produits.
- Nous avons procédé à une double valorisation de notre bénévolat⁶ d'une part et de la mise à disposition des locaux par la Ville⁷ (93% de nos ressources !)
- Un accident de circulation a contraint la Ville à remplacer provisoirement notre porte d'entrée et à envisager la réfection du mur extérieur.
- En complément de notre compte de résultats, nous vous présentons le compte de bilan de l'Association au 31.12.2022 : en dépit des exercices déficitaires que nous venons de traverser, nos fonds propres à hauteur de 10 154 € nous permettent d'envisager sereinement l'avenir à moyen terme.

En 2023 : nous proposons un budget prévisionnel un peu supérieur à celui de 2022, à savoir d'un montant de 2 800 €, tablant sur la reprise d'ateliers à l'automne. Le montant de la cotisation pour 2022-2023 reste de 15 €.

VOTES SUR LES RAPPORTS : les rapports d'orientation, d'activité et financier ne soulevant pas de remarque particulière sont soumis au vote de l'assemblée générale qui les agrée à l'unanimité des membres présents.

4. RENOUELEMENT DES ADMINISTRATEURS !

Lors de l'Assemblée générale de février 2020 avaient été réélus ou élus : Gabriel D'ELLOY, Gilles DEBAR et Evelyne THOREL. Ils sont sortants et se représentent. S'ils sont élus, ils rejoindront les sept collègues réélus l'an dernier. 2 à 6 postes restent à pourvoir (pour atteindre 12 à 16 membres, cf. statuts).

ELECTIONS : les 3 administrateurs sortants sont réélus à l'unanimité des 44 suffrages exprimés. 1 bulletin nul.

5. INTERVENTIONS DES ASSOCIATIONS ET DES ELUS.

⁶ Bénévolat : 1970 h dont 1400 h d'animation des ateliers, valorisées sur la base de 11,16€/h, soit 21 985 €.

⁷ Locaux : R.de C. 59 m2 et 2^{ème} étage 37 m2, soit 96 m2 x 11 € x 12= 12 672 € - 152 € versés à la Ville.

Comme de coutume, la parole est aux représentants d'associations et aux élus qui souhaitent s'exprimer.

Trois Maires adjoints et la Députée interviennent (cf. Annexe 2).

CLOTURE ET APERITIF DE L'AMITIE

A l'heure où la guerre en Ukraine se prolonge⁸

« Pendant la Guerre de 1939-1945, nos nuits étaient anxieuses ; nous entendions le bourdonnement des vagues d'avions qui partaient bombarder... où ? Et, lorsqu'à l'école, nous entendions la sirène, il fallait vite sortir et, en file indienne, courir en longeant le mur de l'école, jusqu'à la crypte de l'église où nous retrouvions des habitants venus se cacher là aussi... Puis la sirène, à nouveau, nous indiquait que l'alerte était finie et que nous pouvions sortir » (JVC)

« Je me souviens de la sirène qui est toujours au-dessus de ma tête et qui rend fou de peur mon petit chat. Elle nous faisait sortir du lit pour aller à l'abri, dans la cave voûtée dans le jardin de Mr Apferman. » (MGR)

« Pendant la guerre, lorsque les sirènes annonçaient une alerte, nous allions nous réfugier dans les caves Massé, rue de Courlancy ; en face, il y avait la brasserie Sicambre, disparue également. » (MBN)

« (...) Les années d'école se sont succédé incorporant les années de guerre où nous allions dans les caves, lors des alertes. Ces années étaient difficiles, d'autant qu'il y avait beaucoup d'arrestations de juifs et d'autres : en classe, à la rentrée 1942/1943, nous fûmes témoins d'une arrestation ; au moment de l'appel de notre classe, la Directrice est arrivée et elle a demandé à une de nos compagnes de venir avec elle. Elles sont sorties et une demi-heure plus tard, la Directrice est venue nous informer que cette jeune fille venait d'être emmenée par les allemands. Nous étions pétrifiées : il nous était difficile de nous concentrer. Mon père était prisonnier en Prusse orientale et les nouvelles étaient rares. Il ne fut libéré que fin 1946. C'est à cette époque que j'ai passé mon brevet. » (HCL)

⁸ *Mémoire d'un quartier de Reims, Sainte-Anne. pp.118 et suivantes. BVSA, Reims Copie, 2013.*

Annexe 1. AG BVSA 11.03.23. Interventions des membres

Geneviève Baligout, adhérente et habitante du quartier, attire l'attention de l'Association et des élus au sujet de la rue Ledru Rollin :

- *Le non-respect du 30 km/h sur la rue Ledru Rollin* : les voitures arrivant de Cormontreuil accélèrent à plus de 50 km/h au niveau de la rue Docteur Harman et en sens inverse au niveau de l'avenue Sainte-Clotilde. Serait-il possible au moins de rappeler le 30 km/h par un marquage au sol entre ces deux rues, dans les deux sens.
- *La sortie dangereuse du garage du 62 rue Ledru Rollin* : avec l'arrivée du Centre de santé, du Centre maternel et du Centre de soins, pourquoi avoir mis des zébras devant les 84 et 86 ? Si c'est pour les éboueurs, la perte permanente de 3 places de stationnement ne pourrait-elle pas être remplacée par un panneau d'interdiction de stationnement le jour de la collecte ? Cela permettrait de se garer soir et week-end.
- *Les nuisances de la voie Taittinger* : beaucoup de camions, de bruit et de pollution. A partir de 3 heures du matin, ce ne sont que des camions et c'est très désagréable pour les riverains, en particulier l'été avec les fenêtres ouvertes.
- *Entretien du square de Verzy* : l'an dernier, j'avais fait part à la Mme Miller, maire-adjointe, du vieillissement des jeux du square. Je tiens à la remercier pour l'installation des nouveaux jeux colorés très appréciés. En revanche, il faudrait remettre en état la pelouse ainsi que les allées, en particulier la sortie à l'arrière de l'immeuble du 62 rue Ledru Rollin utilisé par le personnel d'entretien et les résidents. Est-ce à l'entreprise qui entretient le square de vider régulièrement les poubelles, de nettoyer les abords ainsi que l'aire de jeux ?

Michèle Maquin, vice-présidente, se fait la porte-parole de deux habitantes de la rue Ledru-Rollin : le parking de la rue Ledru Rollin (en contre bas de la Voie Taittinger, en face de l'avenue Sainte-Clotilde) est devenu un espace insécure et mal entretenu :

- un éclairage suffisant et absence de caméra, ce qui laisse cours à des trafics en tout genre, y compris à de la drogue ;
- des incendies et des dégradations sur les voitures ;
- des dépôts de déchets et de gravas, le cas échéant, (liste non exhaustive).

Suite à ces deux interventions, une ballade sur la rue Ledru Rollin, avec le futur maire-adjoint en charge de la voirie, pourrait être organisée. Par ailleurs, les questions d'urbanisme et d'environnement en suspens seront repris avec les élus qui seront en charge des délégations qui étaient confiées jusqu'à présent à Mme Miller.

Jean-Marie Milli, adhérent de Bien Vivre à Sainte-Anne et de Sos Reims Urbanisme et Nature, fait part de son inquiétude au sujet de l'avenir de la cheminée et des bâtiments industriels avec toit en shed de 1930 contre l'autoroute urbaine, impasse de la Blanchisserie. A cet endroit, il y a eu récemment un projet d'immeubles de grande hauteur qui a été retiré. Il ne faudrait pas que ce projet revienne, sur ce terrain qui est une zone humide marécageuse. En effet, une pancarte fixée sur le bâtiment est toujours en place : elle indique que le bâtiment est à vendre auprès de l'étude Thiénot. Nos associations souhaitent que la mémoire industrielle rémoise soit sauvegardée et que ces entrepôts soient revendus pour

une réhabilitation : elle nécessiterait que le PLU de Reims soit modifié pour qu'elle ne soit plus en zone constructible en logements. L'endroit est mal placé pour de l'habitat, entre l'autoroute et la Vesle, dans ce secteur de la Roseraie et des Régates qui mérite autre chose que des logements.

André AST, adhérent et ami de longue date de l'Association qu'il a connu à son origine, architecte en retraite, intervient au sujet de la voie Taittinger et du projet de lotissement du secteur des Naussonces. Il estime qu'il y faut une réflexion globale, prenant en compte la préservation de la biodiversité et des espaces naturels dans la cité, la limitation de l'artificialisation des sols et de l'étalement urbain, la reconsidération de la place de la voiture en milieu urbain et des pollutions résultantes. Pour ces raisons, le projet de réaménagement des berges du Canal devrait être intégré dans une opération urbaine plus ambitieuse : couvrir la voie Taittinger en édifiant une plateforme constructible au-dessus de la chaussée, sur toute la largeur de l'emprise autoroutière, depuis le pont de Vesle jusqu'à Sainte-Anne. Des constructions sur la dalle, discontinues ou traversantes, réuniraient les faubourgs à la cité et regrouperaient divers services publics, équipements, bureaux, commerces et logements...

Annexe 2. AG BVSA 11.03.23. Interventions des élus⁹

- **Jean-Marc ROZE**, maire adjoint délégué aux finances, à l'évaluation et à la prospective. Il salue la vitalité de l'Association et le dynamisme de ses membres. IL rappelle que la Ville de Reims souhaite que toutes les associations et les habitants vivent mieux ! La Ville s'efforce de gérer ses dépenses de fonctionnement pour faire aussi des investissements. Au sujet des questions que l'Association a évoqué, il précise que la Ville a pris la décision de supprimer le pont Charles De Gaulle pour rendre aux rémois deux hectares pour mieux vivre : la circulation sera absorbée par les autres ponts. Pour le secteur des Naussonces, les projets envisagés se heurtent à des problèmes d'assainissement, de circulation et de rentabilité : il

⁹ Le Maire de Reims et la Présidente du Grand Reims étaient excusés et représentés par les maires-adjoints. Etait également présente, Caroline BARRE, maire-adjointe au quartier 'Ouest ».

s'agira de réaliser un développement urbain dans les conditions d'une « cité jardin ». A propos de ce qui a été dit de la rue Ledru Rollin, depuis 9 ans, l'insécurité est une préoccupation permanente de la Ville de Reims qui a renforcé sa police municipale en complément de la police nationale et qui a installé 200 caméras. Pour l'écoute des habitants, des permanences d'élus sont organisées sur les marchés dont celui de Sainte-Anne. Le Conseil Municipal des Jeunes a choisi de développer la plantation d'arbres. Enfin, la Ville veille aux problèmes de circulation lors des programmes de construction : elle examinera évidemment le problème soulevé par une habitante de la rue Ledru Rollin. Quant à la sauvegarde du patrimoine industriel rémois, il est une préoccupation de la Ville ; pour des questions de rentabilité, la restauration des monuments nécessite de mobiliser du mécénat...

- **Charles GERMAIN**, maire adjoint délégué à la concertation, à la vie associative et aux maisons de quartier. Il salue la présence à cette assemblée générale de deux des élus en charge de la proximité et des liens avec les habitants. A Reims, il existe très peu d'associations comme Bien Vivre à Sainte-Anne ; il est donc important qu'elles continuent de vivre. En lien avec les habitants et les représentants des associations, la Ville de Reims investit sur votre quartier : potelets de couleur, mise en valeur des accès à la Coulée Verte. Elle souhaite que soit mis en œuvre, avec les habitants, un projet par quartier : afin d'y participer, se rendre sur le site « Inventons Reims d'après ». L'aménagement des Berges du Canal est un des grands projets du mandat : si la décision de démolir le pont Charles De Gaulle a été prise par la Ville, aucune autre décision ne l'a été quant aux aménagements : si les habitants y participent en nombre, on sera dans l'intelligence collective.

- **Claude GACHET**, maire-adjoint délégué au quartier Sud, informe de l'existence de l'application "**Reims contact signalement**", application qui permet de signaler facilement, rapidement et précisément des situations qui posent problèmes sur le territoire de la ville de Reims, 24h sur 24 et 7j sur 7 : un dépôt sauvage, une dégradation de voirie, un lampadaire en panne...

- **Laure MILLER**, députée de la 2^{ème} Circonscription, remercie l'Association pour son invitation en tant que députée. Il y a peu de temps, en tant que maire-adjointe déléguée à l'écologie, à la nature en ville et aux aménagements publics, les besoins et les attentes des habitants m'ont toujours guidé : les bons jeux aux bons endroits, pour revenir sur ce qui a été dit par une habitante. La zone 30 a été mise en place en concertation avec les habitants. Certes, elle n'est pas toujours respectée et c'est aussi le cas ailleurs en France : les ralentisseurs ne sont pas forcément la bonne solution ; les radars pédagogiques sont utiles pour évaluer les vitesses ; les chicanes compliquent le stationnement ! Comme nous nous en sommes entretenus en décembre dernier, des propositions sont à faire. Il faudra revoir les riverains. En tant que député de la Circonscription, sachez que je souhaite rester à l'écoute et dans le dialogue avec les habitants, je serai une députée dans la proximité.

Le Président remercie les élus pour leurs interventions et le soutien qu'ils apportent à Bien Vivre à Sainte-Anne. Et puisque Mme la Députée souhaite être une députée dans la proximité, Bien Vivre à Sainte-Anne se permet de lui suggérer qu'en tant que parlementaire elle puisse inviter le Gouvernement et le Président à davantage écouter les corps intermédiaires, dont les associations. Que serait la France sans les associations et sans l'expertise des habitants ?

**COMMUNICATION
ANDRE AST**

22 mars 2023

Suite à son intervention en assemblée générale et à la demande du Président, André Ast a fourni la note qui suit sur le projet qu'il a brièvement présenté lors de l'Assemblée générale. Datée du 22 mars 2023, cette note ne fait pas partie du procès-verbal de l'Assemblée générale. Rappelons qu'un projet de ce genre avait déjà été évoqué dans le cadre de la Commission Urbanisme de BVSA, à l'occasion du projet European.

En cette année 2023, le quartier Sainte-Anne prouve encore son attractivité avec la finalisation de divers programmes immobiliers neufs ou en réhabilitation et par l'implantation d'un nouveau pôle de santé.

Cette urbanisation éparse répond à des besoins mais apporte son lot de complications :

- diminution des espaces verts dans les îlots bâtis concernés, alors que revégétaliser la ville est devenu indispensable,
- augmentation du trafic automobile, alors que la circulation et le stationnement sont déjà difficiles, particulièrement aux heures de transit.

La non-réalisation du lotissement, envisagé rue des Naussonces / rue des Maraîchers, au pied du talus de la voie Taittinger, semble plutôt une chance. Cela devrait permettre de revaloriser le potentiel de plusieurs friches, car l'opération initialement prévue ne présentait pas beaucoup d'intérêt en matière de cité-jardin.

En outre, les nuages de poussières fines contenant des particules de caoutchouc et les eaux pluviales chargées de résidus d'hydrocarbures ou de métaux lourds, provenant de la bande de roulement de l'ex-autoroute, amènent à penser que le choix de l'emplacement n'est pertinent ni pour un lotissement, ni pour une réelle cité-jardin.

Aujourd'hui, pour qu'un projet de construction ou d'aménagement urbain, impactant un territoire et sa population, devienne désirable sur le plan sociétal et durable au niveau environnemental, il est nécessaire qu'il fasse l'objet d'une réflexion globale, depuis sa programmation jusqu'à sa mise en œuvre. C'est la seule façon de rendre concrets les défis auxquels nous sommes confrontés et leur apporter des solutions :

- préservation de la biodiversité et des espaces naturels dans la cité,
- action contre le changement climatique et les vagues de chaleur estivales,
- limitation de l'artificialisation des sols et de l'étalement urbain,
- réalisation de bâtiments de qualité technique et d'usage, conçus pour évoluer,
- reconsidération de la place de la voiture en milieu urbain et des pollutions résultantes.

Pour ces raisons, le projet de réaménagement des Berges du Canal, aux qualités esthétiques et ludiques indéniables, devrait être mis en attente, pour être "la cerise sur le gâteau" d'une opération urbaine plus ambitieuse.

En effet, si la Vesle et le Canal ont constitué un fossé entre le quartier Sainte-Anne et le Centre-ville historique, l'autoroute urbaine a contribué à créer un véritable barrage.

Transformer la Voie Taittinger de contrainte en potentiel pourrait être une opération urbaine non seulement ambitieuse, mais aussi exemplaire au plan national et reproductible dans d'autres villes d'une semblable configuration.

Edifier une plateforme constructible au-dessus de la chaussée de la Voie Taittinger, sur toute la largeur de l'emprise autoroutière, depuis le pont de Vesle jusqu'à Sainte-Anne, créerait une surface de terrain artificiel remarquable. Ce nouveau foncier, tout en longueur, disposerait de caractéristiques exceptionnelles :

- vue sur le canal et la ville historique et la Coulée verte d'un côté et sur le faubourg de l'autre,
- diversité d'implantation des constructions, proches des rues de Vesle, Libergier et Fléchambault.

L'urbanisation de la dalle, par la construction de bâtiments spécifiques et pertinemment répartis, aurait pour objectif la réalisation d'un espace de convergence réunissant :

- le faubourg à la cité, grâce à l'accessibilité de la plateforme par escaliers ou ascenseurs et 3 passerelles enjambant le Canal face aux rues de Vesle, Libergier ou Fléchambault
- les divers usages de la ville, services publics, équipements divers, bureaux, commerces, logements,

- les rémois, par l'usage partagé dans un même espace des services offerts par la collectivité et des autres activités ludiques ou professionnelles.

La plateforme à urbaniser serait constituée :

- d'un plancher alvéolaire, relativement haut, pour contenir et assurer l'entretien du système d'aspiration des gaz d'échappement et des réseaux divers nécessaires aux bâtiments construits sur la dalle supérieure du dit plancher ;
- côté Sainte-Anne, de silos de stationnement de plusieurs étages, implantés dans les délaissés d'autoroute en contrebas des talus et contre les murs de soutènement des parties aériennes du parcours, avec un niveau inférieur accessible du quartier et un niveau supérieur desservi par une voie de dégagement de l'autoroute
- en fonction des besoins, 2 niveaux supplémentaires de parking pourraient trouver place entre le niveau autoroute et le niveau plateforme ;
- côté ville, la dalle supérieure du plancher serait reliée à 3 passerelles piétonnes, accessibles aux vélos, enjambant le Canal jusqu'à la berge, face aux rues menant au centre ancien ;
- des escaliers et ascenseurs faciliteraient ce franchissement.

Bien positionnés, ces parkings pourraient régler les problèmes de stationnement lors des diverses manifestations, sportives ou non. Ils pourraient également servir aux habitants du quartier et libérer de la place le long des rues pour les végétaliser.

L'étude de sol, dans l'emprise de l'autoroute, déterminerait le dimensionnement, le nombre, l'implantation des pieux de fondation et donc leur portance. Il en découlerait des consignes concernant la densité de construction :

- les bâtiments portés par la dalle devraient être de longueur et de hauteur variables selon les programmes ;
- leur implantation discontinue devrait préserver les angles visuels vers les éléments remarquables du quartier ou du centre ancien, mais aussi des ouvertures vers les espaces naturels ;
- la rive de dalle, côté canal, devrait être plantée de végétaux retombants pour réduire la hauteur du vide entre bande roulement et dessous de dalle ;
- les toitures-terrasses et les façades visibles des silos de stationnement pourraient également être végétalisées.

Si la portance du sol posait problème, une solution constructive en composants bois serait possible.

Le coût d'une telle opération est à aborder en considérant :

- la récupération d'un foncier proche du Centre historique, de la Gare, du Centre des congrès...
- la préfabrication de la dalle, vu la normalisation des dimensions des voies de circulation ;
- l'image de marque de Reims, renouant avec son audace architecturale et imprimant son empreinte dans le 21^{ème} siècle avec les qualités environnementales du projet, ce qui pourrait attirer les subventions de l'Europe, des investissements privés, mais aussi l'intérêt des bureaux d'ingénierie du béton et du bois, ainsi que celui des grandes entreprises de construction.

La dalle serait complétée par des escaliers, des ascenseurs et des passerelles au-dessus du Canal, nécessaires à la traversée des piétons et des personnes à mobilité réduite, ainsi qu'aux cyclistes.

